Maroc: des chrétiens se battent pour que leur mariage soit reconnu par les autorités

13/06/2018 à 18h14

Selon la loi, seuls les chrétiens étrangers ont le droit de pratiquer un culte collectif dans une église. Beaucoup ont été construites pendant la colonisation française, et le prosélytisme est passible de trois ans de prison. Les nouveaux convertis sont donc très rares, mais parmi cette minorité, Farah Tarneem et Adam Rabti demandent que leur mariage puisse être enfin reconnu par les autorités.

Dans la banlieue de Rabat, Adam Rabati et son épouse Farah Tarneem sont chrétiens. Farah s'est convertie il y a 2 ans. Ils vivent dans un appartement transformé en église, où ils accueillent des convertis malgré les risques. Ils ont refusé de se marier selon le code de la famille marocain basé sur la charia. En l'absence de certificat de mariage, le couple risque désormais d'être «accusé de fornication», ce qui est puni par le code pénal.
(…)

Info Chrétienne